

Prix de la prévention des risques en chirurgie et en médecine interventionnelle avec le soutien institutionnel de Relyens

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU PRIX

Contexte

Dans un contexte où la sécurité des patients et des équipes constitue une priorité majeure, la prévention des risques en chirurgie s'impose comme un enjeu central de la qualité des soins. Les avancées techniques, l'évolution des pratiques et la complexification des parcours chirurgicaux rendent indispensable une vigilance constante, ainsi qu'une capacité d'innovation pour anticiper, identifier et réduire les risques à chaque étape de la prise en charge.

À travers cette distinction, la Fondation de l'Académie de Chirurgie sous l'égide de la Fondation de l'Académie de Médecine souhaite soutenir l'engagement des professionnels de santé, des équipes pluridisciplinaires et des institutions qui œuvrent au quotidien pour une chirurgie plus sûre, plus fiable et centrée sur le patient.

1) Objectifs du Prix

Le *Prix pour la prévention des risques en chirurgie et en médecine interventionnelle* a pour ambition de récompenser un travail innovant initié par une équipe médicale pour réduire les risques en chirurgie.

Le Prix vise à :

- Valoriser les initiatives et projets contribuant à la prévention des risques en chirurgie ;
- Encourager le développement de démarches innovantes, efficaces et reproductibles ;
- Promouvoir l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ;
- Favoriser le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques ;
- Soutenir le développement d'une culture de gestion des risques au sein des équipes chirurgicales ;
- Mettre en lumière l'engagement des professionnels de santé dans la sécurisation des parcours patients.

2) Montant de la dotation

La dotation du Prix pour lauréat s'élève à cinq mille euros (5 000 €).

La dotation est destinée à récompenser l'équipe soignante et accompagner la poursuite du projet (changement d'échelle, publication, valorisation...).

L'utilisation des fonds est laissée à la discrétion de l'équipe lauréate, sous réserve que ceux-ci soient exclusivement affectés à la bonne exécution du travail récompensé.

Les dépenses éligibles peuvent notamment inclure des frais de fonctionnement, de ressources humaines, d'équipements, de communication ou encore de publication...

Ils doivent être conformes au budget prévisionnel présenté dans le dossier de candidature.

Une convention tripartite est conclue entre l'équipe lauréate, son organisme de rattachement et la Fondation de l'Académie de Chirurgie afin de définir les modalités de versement des fonds ainsi que la condition de leur utilisation, de leur gestion et de leur suivi.

3) Diffusion de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures pour le *Prix pour la prévention des risques en chirurgie et en médecine interventionnelle*, fait l'objet d'une diffusion large et ciblée afin de garantir une visibilité optimale auprès des sociétés savantes des 13 spécialités chirurgicales et des organismes de gestion des risques de ces spécialités.

Il sera diffusé par :

- Le site internet et les supports de communication de la Fondation de l'Académie Nationale de Chirurgie incluant ses actualités, ses réseaux sociaux et ses outils de diffusion institutionnelle ;
- Le réseau académique, scientifique et institutionnel de la Fondation, comprenant les membres de l'Académie, les établissements de recherche, les sociétés savantes et les organismes partenaires ;

Cette stratégie de diffusion vise à garantir une large visibilité, une égale opportunité d'accès pour les candidats potentiels et une promotion forte du Prix au sein de la communauté médicale et scientifique.

4) Candidatures et critères d'éligibilité

Le *Prix pour la prévention des risques en chirurgie et en médecine interventionnelle* est ouvert à des équipes pluridisciplinaires : médecins, chirurgiens, anesthésistes, infirmiers exerçant dans un organisme public ou privé situé en France. (institut / organisme de recherche, université, hôpital...).

5) Modalités de candidature

Calendrier de lancement de l'appel à candidature

- 1) **Lancement de l'appel à candidatures** : 09 juin 2026
- 2) **Date limite de soumission** : 2 août 2026
- 3) **Sélection et évaluation** : septembre 2026
- 4) **Notification du projet retenu** : octobre 2026
- 5) **Valorisation du lauréat et cérémonie de remise du prix** : décembre 2026-janvier 2027

Dossier de candidature

Les candidats sont invités à transmettre un dossier complet comprenant :

- 1) **Une lettre de motivation** exposant en quoi le projet s'inscrit dans les objectifs du Prix ;
- 2) **Un formulaire de candidature** présentant une description approfondie du projet

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

1. Excellence scientifique et innovation

Qualité du cadre scientifique, rigueur méthodologique et caractère innovant au regard de l'état de l'art.

2. Crédibilité méthodologique et maîtrise des risques

Cohérence des objectifs et des méthodes, solidité du plan de travail et identification des principaux risques et les moyens de les réduire.

3. Impact scientifique, clinique ou sociétal

Potentiel du projet à être dupliqué dans d'autres organismes et/ou à une autre échelle.

6) Comité de sélection

Le Comité de sélection est constitué d'un **collège pluridisciplinaire d'experts de haut niveau**, reconnus dans les domaines de la chirurgie et de la prévention des risques.

Le Comité est composé de 5 à 7 membres, nommés par la Fondation de l'Académie de Chirurgie.

Il inclut :

- 3 représentants maximum de la Fondation de l'Académie de Chirurgie
- Le Président de l'Académie Nationale de Chirurgie ou son représentant
- 3 personnalités qualifiées maximum désignées par le Président de la Fondation de l'Académie de Chirurgie

Principes et missions

Le Comité de sélection veille à assurer :

- Une évaluation indépendante, transparente et équitable des projets soumis (une grille d'évaluation est proposée par le jury) ;
- La valorisation de l'excellence scientifique, de la qualité méthodologique et de l'innovation responsable ;
- Une sélection rigoureuse, fondée sur l'intégrité, l'éthique et la pertinence de l'impact attendu pour les patients.

Déontologie et conflits d'intérêts

Les membres du Comité s'engagent à :

- Respecter une confidentialité absolue sur l'ensemble des travaux et délibérations ;
- Déclarer tout conflit d'intérêts potentiel avant l'examen des dossiers ;
- Se retirer des discussions et du vote en cas de conflit d'intérêts déclaré, afin de garantir l'impartialité du processus de sélection.

7) 10 - Engagement de l'équipe lauréate et communication



L'équipe lauréate du *Prix pour la prévention des risques en chirurgie* s'engage à :

- Accepter formellement le prix par écrit dans un délai maximum de trois (3) semaines suivant la notification officielle de la décision du jury ;
- Collaborer activement avec les représentants désignés de son organisme de rattachement, afin de faciliter la conclusion de la convention entre lui et la Fondation de l'Académie de Chirurgie ;
- Participer à la Journée Recherche de l'Académie nationale de Chirurgie en assurant une présentation de son projet ;
- Participer à la cérémonie officielle de remise de prix lors de la séance solennelle de l'Académie nationale de Chirurgie en novembre 2026 ;
- Mentionner et reconnaître la Fondation de l'Académie de Chirurgie, ainsi que le prix obtenu dans toute publication scientifique, communication institutionnelle, interview ou autres supports relatifs au projet récompensé.



ANNEXE 1 – COMPOSITION DU JURY 2026

REPRÉSENTANTS DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE :

- Richard VILLET - président
- Patrick COLOBY - secrétaire général
- Pierre VERHAEGHE - membre

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE OU SOUS REPRÉSENTANT :

- Hubert JOHANET ou Dominique FRANCO ou Emmanuel MARTINOD

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

- Georges ROMERO (Relyens)
- Didier LEGEAIS - urologue (Medirisq)
- Guillaume POURCHER – chirurgien viscéral (Pasteur mutualité)